

**Accord paritaire du 21/01/2025 relatif à la
création d'un Certificat Complémentaire
Professionnel
« Conduite d'une séance de découverte,
d'initiation et d'apprentissage des activités
de canoë kayak et sports de pagaie en
mer »**

Préambule

La création du Certificat Complémentaire Professionnel « conduite d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de canoë kayak et sports de pagaie en mer » correspond à un contexte caractérisé par la restructuration du CQP RNCP17333 Moniteur de Canoë Kayak option eau calme et eau vive et Moniteur de Canoë Kayak option eau calme et mer.

Le CQP RNCP38799 répond aux besoins d'encadrement et d'emplois les plus courants. Le CCP « Conduite d'une séance d'encadrement de canoë kayak et sports de pagaie en mer » répond à des besoins d'encadrement et d'emplois spécifiques liés à l'environnement de pratique et définit comme suit : Le titulaire du CCP « conduite d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de canoë kayak et sports de pagaie en mer » exerce : - En mer, dans le respect de la réglementation locale, avec un vent de force 3 Beaufort maximum et jusqu'à 1 mille d'un abri.

Article 1

Les partenaires sociaux créent, à travers leur Organisme Certificateur du Sport (OCS), le Certificat Complémentaire «Conduite d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités de canoë kayak et sports de pagaie en mer».

Article 2

Le présent accord s'applique à l'ensemble des entreprises couvertes par la Convention Collective Nationale du Sport. Il ne nécessite pas d'adaptation spécifique ou la mise en place d'un accord-type par la branche pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Article 3

Le présent accord est conclu à durée indéterminée. Il fera l'objet d'un dépôt auprès de la Direction générale du travail, ainsi que d'une demande d'extension et entrera en vigueur à sa date de signature.

Fait à Arcueil le 21/01/25,

Suivent les signatures des organisations ci-après :

CFDT :	CGT :	FNASS :

AESL :	COSMOS :